

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2025

PJL D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 772)

AMENDEMENT

N ° CE233

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 21, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.